

TARIFS INTERNAT ET DEMI-PENSION

ANNEE 2018

POUR ACCEDER AU SELF TOUT ELEVE DOIT SE MUNIR D'UNE CARTE MAGNETIQUE VENDUE 4.00 €. CETTE CARTE RESTE VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE AU LYCEE.

I - TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes)

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.

Le tarif TRIMESTRIEL est forfaitaire quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur **175 jours** soit :

- 50 jours pour le 2^{ème} trimestre (Janvier-Mars)
- 55 jours pour le 3^{ème} trimestre (Avril-Juin)
- 70 jours pour le 1^{er} trimestre (Septembre-Décembre)

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles (15/02, 15/04, 15/11).

Possibilité de paiement par prélèvement automatique, télépaiement et carte bancaire

L'inscription comme pensionnaire ou demi-pensionnaire ne peut être modifiée en cours de trimestre et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE	
		DP 4 JOURS	DP 5 JOURS
Janvier/Mars 2018 *	395.91 €	123.60 €	154.50 €
Avril/juin 2018 *	435.51 €	135.96 €	169.95 €
Septembre/Décembre 2018	554.28 €	173.04 €	216.30 €
Total	1 385.70 €	432.60 €	540.75 €

*Tarifs Janv-Mars & Avril-Juin 2018 donnés à titre indicatif. Tarifs 2019 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS

II REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES

DE FACON REGULIERE (2 repas par semaine maximum autorisés)	OCCASIONNELLEMENT
Achat d'une carte : 4.00 € + Règlement d'un minimum de 5 repas au prix de 4.60 €	Achat d'une carte jetable : 0.50 € + 4.60 € (prix du repas) = 5.10 €

SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN